

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 86 (1989)
Heft: 5

Rubrik: Maladies et parasitoses des abeilles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MALADIES ET PARASITOSE DES ABEILLES

▲ Ruchers ● Colonies

VARROASE

	▲
Argovie	9
Bâle	6
Berne	41
Fribourg	1
Glaris	1
Grisons	4
Jura	8
Saint-Gall	12
Schwytz	2
Vaud	2
Zoug	5
Zurich	4

ACARIOSE DES TRACHÉES

	▲
Argovie	1
Berne	1
Fribourg	40
Glaris	3
Grisons	2
Jura	3
Lucerne	1
Neuchâtel	17
Saint-Gall	1
Valais	8
Vaud	7

Canton de Vaud

Décision du 3 avril 1989

sur la lutte contre la varroase des abeilles

LE VÉTÉRINAIRE CANTONAL

vu l'apparition de la varroase dans le district de Moudon, commune de **Chavannes-sur-Moudon**;

vu les dispositions de l'ordonnance fédérale sur les épizooties, modification du 17 septembre 1984;

vu les allègements à l'article 59 d 12 de l'ordonnance fédérale sur les épizooties, communiqués le 16 mars 1988 par l'Office vétérinaire fédéral;

vu les dispositions de l'article 54 de la loi du 25 mai 1970 d'application de la législation fédérale sur les épizooties,

décide

1

Lutte

L'inspecteur cantonal des ruchers ordonne, d'entente avec le vétérinaire cantonal, les mesures que doit prendre l'apiculteur, à savoir, le traitement des colonies malades, affaiblies et suspectes.

2

Zone de protection

Tout le territoire du **canton de Vaud** est déclaré zone de protection.

3

Trafic

Les colonies d'abeilles, les ruchettes de fécondation et les reines ne peuvent être déplacées qu'à l'intérieur du canton avec un laissez-passer. Ce laissez-passer, du type D, n'est délivré par l'inspecteur des ruchers qu'en cas de bon état général des colonies et lorsqu'un contrôle avec résultat favorable a été effectué l'année précédente.

4

Dispositions pénales

Toute infraction à la décision sera réprimée conformément aux dispositions des articles 47 à 52 de la loi fédérale sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties.

5

Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle abroge celle du 12 septembre 1988.

L'inspecteur cantonal: Robert Steiger

Le vétérinaire cantonal: Jean-François Pellaton

Canton de Neuchâtel

Nous avons décelé 9 nouveaux cas d'acariose dans notre canton.

Il s'agit de: 3 ruchers à Gorgier, soit 20 colonies, 1 rucher à Neuchâtel de 28 colonies, 1 rucher à Bevaix de 24 colonies, 1 rucher au Mont-de-Buttes de 7 colonies, 1 rucher au Pâquier de 2 colonies, 1 rucher à Chézard de 6 colonies, 1 rucher à Lignièrès de 14 colonies.

Il a aussi été décelé 1 foyer de loque américaine au Mont-de-Buttes; il s'agit d'un rucher de 7 colonies.

L'inspecteur cantonal des ruchers: P. Paratte

À VENDRE

cuves à miel 200 et 100 kg, avec filtres à 3 tamis correspondants – bidons à miel 25 kg en alu – couteaux à désoperculer électriques – bidons nourrisseurs 8 litres en tôle laquée pour Bürki – nourrisseurs couvre-cadres 10 litres pour DB 10 ou 12 cadres – bacs à désoperculer inox – ruches pastorales DB 12 cadres, vides ou peuplées.

Tél. (025) 39 13 65, dès 19 h.